

Résolution de Mmes Anne-Marie von Arx-Vernon, Liliane Johner, Michèle Künzler, M. Jacques Mino, Mme Sandrine Salerno et M. Guy Savary: «Pour des conditions d'accueil dignes à l'égard des réfugiés demandeurs d'asile».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 22 mars 2000)

RÉSOLUTION

Attendu que:

- le Conseil fédéral a décidé de diminuer les montants d'assistance aux requérants d'asile;
- en conséquence, le Conseil d'Etat a fixé les réductions suivantes du montant d'assistance attribué aux mêmes requérants d'asile:

	<i>Ancien barème pour le 2e accueil 1999</i>	<i>Nouveau barème pour le 2e accueil 2000</i>	<i>Barème d'assistance publique pour résidents</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
1 adulte seul	697,50	503,50	1091,00
1 couple sans enfant	1110,00	922,00	1593,00
2 adultes et 2 enfants	1877,50	1428,50	2377,00

Ces chiffres n'incluent pas la prise en charge des frais de logement et de santé.

- le Conseil d'Etat, par ailleurs, a annoncé son intention d'économiser 8 millions, ou plus, en supprimant les fonds cantonaux engagés jusqu'ici dans l'accueil des réfugiés à Genève;
- ces deux décisions représentent une détérioration des conditions de vie des réfugiés requérants d'asile;
- ces deux décisions soumettent de plus en plus les requérants d'asile à un droit d'exception qui les éloigne du champ de la justice sociale pour les renvoyer dans celui de la charité privée;
- il sera, dès lors, plus difficile d'assurer le maintien des activités visant à une intégration minimale de ceux-ci (cours de langue, cours de santé, information sociale, etc.);
- ces restrictions rendront également plus difficile l'accès des enfants aux activités organisées par les écoles (course d'école, sorties, animation);
- elles entraîneront notamment:

- l'abandon d'une prévention sociale misant sur l'autonomie des personnes;
- une marginalisation sociale accentuée par l'interdiction d'accéder au monde du travail durant la première année de séjour en Suisse;
- de graves répercussions sur l'état de santé des intéressés, en particulier sur l'état psychologique de personnes déjà fragilisées par des traumatismes dus à la guerre ou aux tortures, le déracinement, l'éclatement de la famille, l'isolement, l'inquiétude pour le sort de proches restés au pays, l'incertitude face à l'avenir, etc.;
- une augmentation de la prise en charge médicale et des coûts en découlant;
- des problèmes de sécurité publique, du fait de l'accroissement des tensions dans les foyers et de la tentation de recourir à la délinquance, phénomène marginal pour l'instant, qui, en s'étendant, hypothéquera le travail de tous ceux qui tentent de le réduire;
- une augmentation importante du travail au noir, avec ses conséquences sur les conditions de travail dans les métiers les plus défavorisés;
- une montée supplémentaire de la xénophobie au sein de la population,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir avec fermeté auprès des autorités cantonales pour:

- qu'elles demandent à Berne le rétablissement des forfaits fédéraux d'assistance en vigueur jusqu'ici;
- qu'elles renoncent à réaliser des économies à courte vue, qui rendraient impossible une prise en charge adéquate de la problématique de l'asile.